



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 15 novembre 2010**

Délibération n°2010-19
Adhésion de l'UEB à la CPU

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier les alinéa 13 et 14 de l'article 15 des statuts annexés

Exposé des motifs :

La CPU (conférence des présidents d'universités) a modifié ses statuts afin d'autoriser l'adhésion des PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) à son association et en conséquence la participation des présidents de PRES à ses réunions et travaux.

Proposition :

Il est demandé au conseil d'administration un accord pour que l'UEB devienne membre de l'association Conférence des Présidents d'Universités.

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 21	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 20
	Contre : 0
	Abstentions : 1

Délibération adoptée

**Le Président de l'Université
Européenne de Bretagne**

G. CATHELINEAU
Visa du Président

Pièces jointes au présent document : néant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 18 novembre 2010